

# Formicidae – Règlement

## Présentation du jeu et de son déroulement

La SARL WANT - 221 montée de la croix des charrette - 38960 Saint Etienne de Crossey - organise sur le site [www.chasses-au-tresor.com](http://www.chasses-au-tresor.com) un jeu de sagacité intitulé "Formicidae".

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu débute le 09 mai 2011 et se termine avec la victoire de l'un des joueurs.

ChAT est l'auteur des énigmes.

Le jeu est composé de 4 énigmes, qui seront publiées sur le site [www.chasses-au-tresor.com](http://www.chasses-au-tresor.com). La date de parution de chaque énigme n'est pas fixée. Il appartient aux joueurs d'être vigilants et de surveiller la mise en ligne de chaque énigme.

La première énigme diffusée, la grille, est l'énigme à résoudre pour fournir la réponse au jeu. Elle est diffusée préalablement aux 3 autres énigmes.

Les 3 énigmes suivantes peuvent se résoudre indépendamment les unes des autres.

L'énigme dénommée la grille est dépendante des 3 autres énigmes (mais l'organisateur ne présume pas de la possibilité de la résoudre avec ou sans la solution des 3 autres énigmes).

Des précisions peuvent être données à tout moment sur le site [chasses-au-tresor.com](http://chasses-au-tresor.com) au sujet du jeu et de son déroulement, au sujet des énigmes. Des commentaires, indices ou indications supplémentaires peuvent également être diffusés à tout moment pendant le jeu.

Un formulaire en ligne permet de proposer la réponse finale associée à l'énigme de la grille. Pour répondre, le joueur doit indiquer son pseudonyme, une adresse E-mail valide et sa réponse.

**La réponse doit être donnée sans ambiguïté.**

**Cette réponse est un mot unique (elle peut être donnée sans tenir compte des caractères accentués, le cas échéant).**

**La réponse se fait en 2 temps** : saisie des informations et de la réponse, puis réponse à un E-mail envoyé à l'adresse accompagnant la réponse. **Seules les réponses ainsi validées seront prises en compte.** Ce procédé vise uniquement à s'assurer de l'utilisation d'une adresse E-mail valide et contrôlée par le joueur.

## Conditions de victoire

Sera déclaré gagnant le joueur ayant fourni et validé en premier la réponse de la grille, énigme diffusée au début du jeu.

Le pseudo du vainqueur sera annoncé sur le site après la fin du jeu.

## Lot

Le gagnant du jeu recevra un exemplaire du livre À la recherche de la Pomme d'Or (ISBN-13: 978-2919091096) et du livre Voyage chez les fourmis - une exploration scientifique (ISBN-13: 978-2020256285), chaque livre ayant une valeur approximative de 30 euros.

## Envoi du lot au vainqueur - modalités

Le vainqueur du jeu sera contacté par E-mail. Pour recevoir son lot, il devra fournir sous 30 jours son identité et son adresse postale, faute de quoi, le lot ne pourra pas lui être attribué. Dans ce cas uniquement, le deuxième joueur ayant rempli les conditions à la victoire sera sollicité de la même manière et avec le même délai de réponse. A défaut d'une réponse favorable, le troisième joueur sera sollicité et ainsi de suite jusqu'à l'attribution du lot ou le constat de l'impossibilité d'attribuer le lot à une personne ayant résolu l'ensemble des énigmes. Dans ce cas, le lot sera remis en jeu ultérieurement dans un autre jeu.

## Généralités

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure désireuse d'y participer, à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que les membres de leur famille ou les personnes vivant sous le même toit, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu concours. Le fait pour les mineurs de participer implique qu'ils aient obtenu un accord parental préalable et confirmé. Toute participation d'un mineur fera présumer l'organisateur que celui-ci a obtenu cette autorisation.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, disponible gratuitement au format pdf sur le site proposant le jeu : [www.chasses-au-tresor.com/formicidae-reglement](http://www.chasses-au-tresor.com/formicidae-reglement)

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Tout joueur sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu. L'organisateur se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu-concours, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. Dans ce cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée d'aucune manière et les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Les lots gagnés devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni remboursés, ni échangés, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire. En cas d'indisponibilité des lots, l'organisateur se réserve le droit de remplacer ceux-ci par des lots de valeur comparable.

En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourra être tenu responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal, du réseau internet et des réseaux de communications téléphoniques. L'organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible ou pour le cas où les informations relatives au jeu venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'organisateur

n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (par exemple, si le jeu ne peut se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bogue, de l'intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques), il est amené à annuler, écarter, proroger ou reporter le jeu.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de l'organisateur. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission d'informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de l'organisateur par courrier à l'adresse mentionnée dans les informations légales du site [www.chasses-au-tresor.com](http://www.chasses-au-tresor.com).

Toute question d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranché souverainement, selon la nature de la question, par l'organisateur.

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de l'organisateur, sauf dispositions d'ordre public contraires. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le dimanche 08 mai 2011